



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 07/2014

**concernant la couverture de déficit
de la ligne 202 pour l'année 2015
et l'octroi d'un mandat d'étude des
Transports Publics (TP) régionaux**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le mardi 15 avril 2014 à 19.30

en la salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

SOMMAIRE

Contenu

1.	Objet du préavis	3
2.	Descriptif du projet.....	3
3.	Bilan de la première année d'exploitation	3
3.1.	Fréquentation en semaine	4
3.2.	Fréquentation le weekend	4
3.3.	Fréquentation totale	5
3.4.	Coûts d'exploitation	5
4.	Variantes étudiées	5
4.1.	Variante actuelle reconduite sans modification	5
4.2.	Variante « Est »	5
4.3.	Modifications d'exploitation	6
4.4.	Recommandation municipale	7
5.	Evolutions envisagées	7
5.1.	Développement du secteur « La Veyre - Fenil »	7
5.2.	Etude TP régionaux.....	8
6.	Aspects financiers.....	9
7.	Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable).....	9
8.	Conclusions du préavis	9

St-Légier- La Chiésaz, le 31 mars 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis vise l'obtention d'un accord de principe sur l'inscription au budget de la part communale de couverture du déficit de la ligne 202 desservant nos zones Industrielles de La Veyre et du Rio-Gredon à hauteur d'environ CHF 251'000.- pour l'année 2015, ainsi que l'octroi d'une dépense d'environ CHF 30'000.- non prévue au budget 2014 comme participation communale à un mandat à un bureau spécialisé pour une étude sur le développement à moyen terme du réseau des Transports Publics (TP) régionaux.

2. Descriptif du projet

Ce préavis répond à la demande du Conseil communal de pouvoir se prononcer sur le maintien ou non de la desserte de la ligne 202 sur territoire communal au-delà de décembre 2014, le préavis 5/2013 demandant l'autorisation de principe de prévoir les montants nécessaires aux budgets annuels de 2014 et 2015 ayant été amendé dans ce sens en supprimant l'année 2015.

Le descriptif du projet et son analyse détaillée se trouvent dans les documents suivants, déjà en possession des membres du Conseil communal :

- les préavis no 11/2012 et 15/2012,
- le rapport du groupe de travail GT 202 du 26 février 2013.

3. Bilan de la première année d'exploitation

Les chiffres ci-après se rapportent à la période Mobilis du 9 décembre 2012 au 14 décembre 2013. Cette période est comparée aux chiffres des 9 premières semaines de l'année 2013. La Municipalité tient toutefois à rappeler que les chiffres des 2 premiers mois de l'année ne peuvent pas être considérés comme représentatifs.

La statistique distribuée au Conseil communal lors de la séance du 12 février 2014 était en partie fautive. Si les chiffres totaux sont restés inchangés, des erreurs de formules se sont malheureusement produites lors de la répartition par le VMCV de ces chiffres sur les arrêts. Les statistiques corrigées sont fournies dans l'annexe 1 et reprises dans la suite.

3.1. Fréquentation en semaine

Lun-ven	Période	1.1.13 - 3.03.13		9.12.12 - 14.12.13		
Moyennes/jour		Montées	Descentes	Montées	Descentes	Variation globale
Plateau La Veyre		0.4	5.7	1.0	7.1	+33%
Tennis		2.1	5.3	4.2	8.5	+71%
Veyre d'En-Haut		1.2	8.1	6.2	14.2	+119%
Pont de Fenil		3.1	5.1	11.1	18.7	+262%
Grangette		3.8	6.0	8.4	13.6	+125%
Ferreyres		47.7	53.6	90.6	98.2	+86%
Rio-Gredon		5.8	0.4	9.9	4.7	+135%
Total par jour		64.1	84.2	131.4	164.9	+100%
Evolution de la moyenne				+105%	+96%	
Nombre de jours s/ période			255	33'494	42'060	

Avec toutes les précautions à prendre dans la lecture de ces chiffres, par exemple en ce qui concerne l'arrêt en bout de ligne de Ferreyres où il ne peut être exclu que des descentes/montées du chauffeur soient prises en compte. Nous constatons une augmentation de la fréquentation journalière. Si cette évolution est réjouissante, les chiffres absolus restent modestes, puisque le nombre total de bus par jour de semaine est, à raison de 4 bus par heure de 6h30 à 20h00, de 46 pour un total de 295 montées et descentes.

3.2. Fréquentation le weekend

Samedi	Période	1.1.13 - 3.03.13		9.12.12 - 14.12.13		
Moyennes/jour		Montées	Descentes	Montées	Descentes	Variation globale
Plateau La Veyre		0.4	2.0	0.7	5.0	+138%
Tennis		2.2	5.1	3.1	5.9	+23%
Veyre d'En-Haut		0.9	2.7	4.6	9.9	+301%
Pont de Fenil		1.3	1.9	8.1	13.0	+561%
Grangette		2.8	3.3	6.2	9.5	+157%
Ferreyres		36.9	34.7	66.7	68.5	+89%
Rio-Gredon		1.6	0.1	7.3	3.2	+521%
Total par jour		46.1	49.8	96.7	115.0	+121%
Evolution de la moyenne				+110%	+131%	
Nombre de jours s/ période			53	5'123	6'092	

Dimanche	Période	1.1.13 - 3.03.13		9.12.12 - 14.12.13		
Moyennes/jour		Montées	Descentes	Montées	Descentes	Variation globale
Plateau La Veyre		0.2	0.4	0.2	1.7	+227%
Tennis		1.8	1.8	1.0	2.1	-15%
Veyre d'En-Haut		0.4	0.1	1.5	3.4	+884%
Pont de Fenil		0.7	1.5	2.7	4.5	+227%
Grangette		1.6	5.8	2.0	3.3	-28%
Ferreyres		16.7	21.0	22.0	23.7	+21%
Rio-Gredon		0.3	0.3	2.4	1.1	+488%
Total par jour		21.7	30.9	31.9	39.8	+36%
Evolution de la moyenne				+47%	+29%	
Nombre de jours s/ période			63	2'007	2'509	

L'augmentation de fréquentation le dimanche est certes présente, mais moins marquée que les autres jours de semaine, ce qui s'explique aussi par l'attractivité réduite d'un service de 9h00 à 20h30 avec une cadence de 30'.

3.3. Fréquentation totale

Durant cette première période Mobilis, un total de 91'285 montées et descentes dans les Z.I. de St-Légier-La Chiésaz a ainsi été comptabilisé.

Fréquentation totale		40'624	50'661
----------------------	--	--------	--------

La répartition de la fréquentation de la ligne par tranche horaire (annexe 2) ne permet pas de tirer de conclusions permettant de justifier une réduction de service, si ce n'est que la fréquentation est sensiblement réduite entre 8h30 et 11h30 ainsi qu'entre 16h00 et 20h00.

3.4. Coûts d'exploitation

Le budget 2013 prévoyait un montant de CHF 308'000.- pour notre part de couverture du déficit sur la période Mobilis y compris le mois de décembre 2012.

Bien que ni le décompte final des coûts d'exploitation, ni celui de Mobilis ne soient encore disponibles, le VMCV prévoit un déficit net pour 2013 (depuis le 9.12.12) de CHF 293'000.- à la charge de notre commune, soit environ 5% en dessous du budget.

De ce montant, il y a lieu de déduire la contribution de la péréquation sur les dépenses thématiques qui sera encaissée en automne 2014. Sur la base du taux 2012 de 66.89% (non garanti pour 2013), la charge nette prévisionnelle au ménage communal serait de l'ordre de CHF 97'015.-.

4. Variantes étudiées

4.1. Variante actuelle reconduite sans modification

Les coûts prévisionnels nets à charge de la commune seraient budgétés à CHF 251'000.- pour 2015. Après déduction de la contribution de la péréquation au taux présumé identique, ce montant se réduirait à CHF 83'106.-.

4.2. Variante « Est »

Une variante Est par une ligne 208 reliant les ZI à la gare de Vevey via la halte du Château d'Hauteville et la route de St-Légier a été étudiée en détail par les VMCV, à la fois en termes d'horaire et de coûts, ceci en assurant la correspondance avec la ligne MVR.

Cette variante a été jugée peu attractive et impraticable à la fois par les municipalités de Vevey et de St-Légier-La Chiésaz et par la commission « sécurité et mobilité » pour des raisons de coûts, d'une part, des accès existants peu pratiques au Château d'Hauteville qui en diminuent fortement l'attrait pour la clientèle, d'autre part.

La Municipalité de Vevey s'est déclarée défavorable en raison de tracés communs avec la ligne 202 desservant le quartier de Charmontey et des coûts supplémentaires à sa charge. Les coûts de cette nouvelle ligne auraient ainsi dus être pris en charge par la Commune de St-Légier-La Chiésaz.

La Municipalité a ainsi fait siennes les appréciations de sa commission « mobilité et sécurité » :

« Concernant la variante „Est 208“ avec jonction à la halte du Château d'Hauteville les contraintes sont rédhibitoires :

- *le transbordement n'est pas attractif pour les passagers et rend le temps de déplacement non concurrentiel par rapport à la voiture.*
- *l'OFT doit octroyer une concession pour l'exploitation d'une ligne de transport public. Pour ce tracé, il n'est pas certain que cette concession soit attribuée à cause du parallélisme avec la ligne du train.*
- *la Ville de Vevey n'est pas favorable à la variante "Est 208", pour une raison de coût supérieur sans avantage pour Vevey. Différence de coût qui devrait être supportée par St-Légier-La Chiésaz. »*

4.3. Modifications d'exploitation

Le VMCV a élaboré différentes variantes d'exploitation dont celle retenue comme praticable décrite dans l'annexe 3. Elle permettrait de réduire les coûts pour les 3 communes. En résumé et pour notre commune, ces modifications prévoient les réductions de fréquence suivantes dans les Z.I. en semaine :

- maintien de la fréquence 15' de 6h30 à 8h45, de 11h45 à 13h45 et de 16h45 à 19h15
- passage à un régime horaire de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45
- suppression du service entre 19h15 et 20h15

Le service en fin de semaine se limiterait à un régime horaire (on ne peut dès lors plus parler de cadence) le samedi uniquement et ce de 8h30 à 18h30. Il serait supprimé les dimanches et jours de fêtes générales.

Ces réductions de service modifient la clé de répartition de base selon la loi cantonale qui s'applique à défaut d'un accord divergeant entre les communes concernées. La part de couverture du déficit à charge des communes serait ainsi réduit à CHF 1'247'015.- dont 15,6% à charge de notre commune, soit CHF 194'550.-, ce qui représente une réduction de 22.4%.

La charge nette après déduction de la contribution péréquative serait réduite à CHF 64'415.-, soit une diminution de CHF 20'000.- environ.

D'autres variantes limitant les réductions de service au weekend ne génèrent que des économies marginales inférieures à CHF 10'000.- (CHF 3'500 net) pour notre commune.

4.4. Recommandation municipale

La Municipalité considère que les réductions de desserte de nos ZI entraînent des inconvénients dont la portée est difficilement mesurable, mais qu'elle estime préjudiciable :

- comme le laissent présager les chiffres de fréquentation de la ligne actuelle du samedi, une réduction du service diminuera forcément son attractivité
- une desserte horaire en semaine pendant les heures creuses pourrait avoir des conséquences sur les chiffres de fréquentation et, donc, sur le taux de couverture de la ligne
- cette ligne perdrait de son attractivité pour les utilisateurs occasionnels (clients de certains magasins et de garages, sportifs)
- de manière générale, une desserte non cadencée ou à horaire variable réduit les chances d'un transfert nodal et d'un changement des habitudes.

Bien qu'importante en valeur relative avec 22,4%, l'économie nette de CHF 20'000.- apparaît comme dérisoire. Elle pourrait même être moindre en cas de baisse du taux de couverture de la ligne.

5. Evolutions envisagées

5.1. Développement du secteur « La Veyre - Fenil »

Dans la suite du projet d'agglomération Rivelac, les responsables communaux de l'aménagement du territoire réunis dans la CORAT ont décidé de s'attaquer sans tarder au « chantier URB7 - Secteur « La Veyre - Fenil », considéré comme une priorité régionale.

Avec la collaboration des services cantonaux, en particulier du service de la mobilité (SM) et du groupement opérationnel des pôles (GOP), une étude a été menée sur le potentiel de développement de la zone englobant les secteurs de la Veyre, Pré-au-Blanc Ferreyres et Fenil-s/Corsier. Un des objectifs était de coordonner l'urbanisation et la mobilité de ce secteur et d'en évaluer les capacités de développement. Elle propose des conditions cadres pour ce périmètre à l'intérieur desquelles chacun des secteurs pourrait être développés de manière autonome par l'établissement de PPA.

En ce qui concerne les TP, cette étude propose l'objectif principal comme étant celui d'accroître la part modale des TP afin d'optimiser les flux de mobilité dans la zone de l'étude par les mesures suivantes :

- tirer parti du bon niveau de l'offre actuelle et favoriser les développements urbanistiques à proximité des arrêts de transports publics;
- étendre la couverture de l'offre et les liaisons vers les transports publics;
- vérifier que le réseau est capable d'assumer les augmentations prévues de fréquentations des différentes lignes de bus et de train concernées;
- garantir des vitesses commerciales attractives et assurer la régularité de la desserte de tous les arrêts de transports publics.

En ce qui concerne la ligne 202 en particulier, le rapport relève que son tracé devrait être adapté afin de :

- garantir une bonne desserte du site de La Veyre, avec la mise en place d'un parcours bidirectionnel;
- prendre en compte le souhait de la commune de St-Légier-La Chiésaz de disposer d'une liaison entre le village et le site de La Veyre, moyennant le prolongement de la ligne vers St-Légier-La Chiésaz par le chemin de Ferreyres (zone 30) dans un premier temps puis à terme par la nouvelle route de desserte préconisée pour la desserte des développements sur le plateau de Ferreyres;
- offrir une accessibilité au site de la Veyre aussi pour les communes amont moyennant un arrêt à bonne proximité (50 m) de la halte MVR St-Légier-Gare;
- améliorer l'accès au site Nestlé de Bergère moyennant un passage par le sud des voies CFF au lieu de l'itinéraire par l'avenue Reller.

Ce rapport remis en janvier 2014 doit encore obtenir l'aval des services cantonaux, notamment du Service du Développement Territorial (SDT) avec la reconnaissance comme outil de planification, objectif qui s'avère plus difficile à atteindre que prévu.

Après avoir pris contact avec la plupart des propriétaires concernés, la Municipalité est en mesure d'affirmer qu'ils sont tous prêts à entamer une planification spéciale dans les meilleurs délais. Une réunion entre les communes de Vevey, Corsier et St-Légier-La Chiésaz et les services cantonaux est prévue dans le courant du mois de mai 2014.

5.2. Etude TP régionaux

Les Municipalités de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont approché le service cantonal de la mobilité (SM) afin de lancer une étude sur l'évolution du réseau TP sur le territoire de nos deux communes. Cette démarche pose les enjeux suivants :

- Raccordement du village aux Z.I. en tenant compte des conclusions de l'étude « Chantier URB7 - Secteur « La Veyre - Fenil » ci-dessus
- Création d'une ligne TP permettant de rabattre les clients potentiels vers les gares de Blonay et St-Légier-La Chiésaz Gare
- Utilisation des TP pour le transport d'écoliers entre Blonay (secondaires) et St-Légier-La Chiésaz (primaires) en vue de la mise en service de CB VI en août 2015
- Mise à profit de synergies avec les mesures prises par l'école du Haut-Lac dans le cadre de son plan de mobilité en raccordant la zone des terrains de sport
- Adaptation de l'offre TP pour le changement d'horaire en décembre 2015.

Non seulement le SM s'est déclaré favorable à une telle étude, mais encore a proposé d'y participer financièrement et de l'étendre à La Tour-de-Peilz (raccordement de nos deux communes au centre de La Tour, suppression de la boucle 203) et Montreux (raccordement au stade de la Saussaz, parking d'échange à Chailly et amélioration des liaisons existantes avec Burrier).

Bien que soutenant cette démarche, les communes de Montreux et La Tour-de-Peilz n'ont actuellement ni de besoins urgents, ni les budgets nécessaires leur permettant de financer cette étude. Il est ainsi envisagé d'effectuer cette étude en deux étapes :

- 1^{ère} étape en 2014 sur le territoire en amont de l'A9,
- 2^{ème} étape en 2015 pour le territoire aval de l'A9.

En effet, afin de pouvoir mettre en œuvre une modification de la desserte TP sur Blonay/St-Légier-La Chiésaz en décembre 2015, le projet devrait être prêt d'ici février 2015 au plus tard, soit dans un délai extrêmement court. Cette étude permettra d'élaborer un projet et d'en mesurer les incidences pour nos deux communes.

La Municipalité rend attentif aux incidences financières prévisibles qui ne seront pas négligeables, non seulement pour l'extension ou la modification de la desserte, mais aussi en matière de coûts d'infrastructure routière qui pourraient s'avérer nécessaires sur le tracé retenu.

6. Aspects financiers

Aucun aménagement ni investissement supplémentaire n'est prévu dans l'immédiat pour cette ligne.

La part communale à la couverture du déficit de cette ligne est explicitée dans le préavis au chapitre 6 du préavis 15/2012, ainsi qu'au chapitre 5.3 du rapport du GT 202. Le montant à prévoir au budget 2015 sera de l'ordre de CHF 251'000.-.

Par ailleurs, actuellement dans l'attente de l'offre d'un ingénieur en transports, la Municipalité propose au Conseil communal de lui attribuer un budget d'honoraires de CHF 30'000.- afin de couvrir la participation communale à l'étude TP régionaux.

7. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable. Ce projet soutient une politique des transports encourageant les déplacements collectifs des usagers et employés de nos zones industrielles.

8. Conclusions du préavis


Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2015 la part communale au déficit d'exploitation de la ligne 202 de l'ordre de CHF 251'000.-
- ⇒ autoriser la Municipalité à une dépense pour sa participation aux honoraires de l'ingénieur en transports pour une étude TP régionaux jusqu'à hauteur de CHF 30'000. TTC et imputer ces coûts dans les comptes 2014 (c/430.3185)
- ⇒ financer ces dépenses par la trésorerie courante

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

A. Bovay J. Steiner



- Annexe 1 : Chiffres 2013 de fréquentation ligne 202 rectifiés
- Annexe 2 : Répartition de la fréquentation par tranche horaire
- Annexe 3 : Variante d'exploitation possible pour 2015

Municipal délégué : M. Epp

Voyageurs du 9.12.2012 au 14.12.2013 dans le secteur de la Veyre

Arrêts	Montées	Descentes
Plateau de la Veyre	307	2191
Tennis	1291	2600
La Veyre d'En-Haut	1917	4354
Pont de Fenil	3421	5730
Grangette	2596	4183
Ferreyres	28022	30175
Rio Gredon	3071	1428
Total	40625	50661

Nombre de jours :

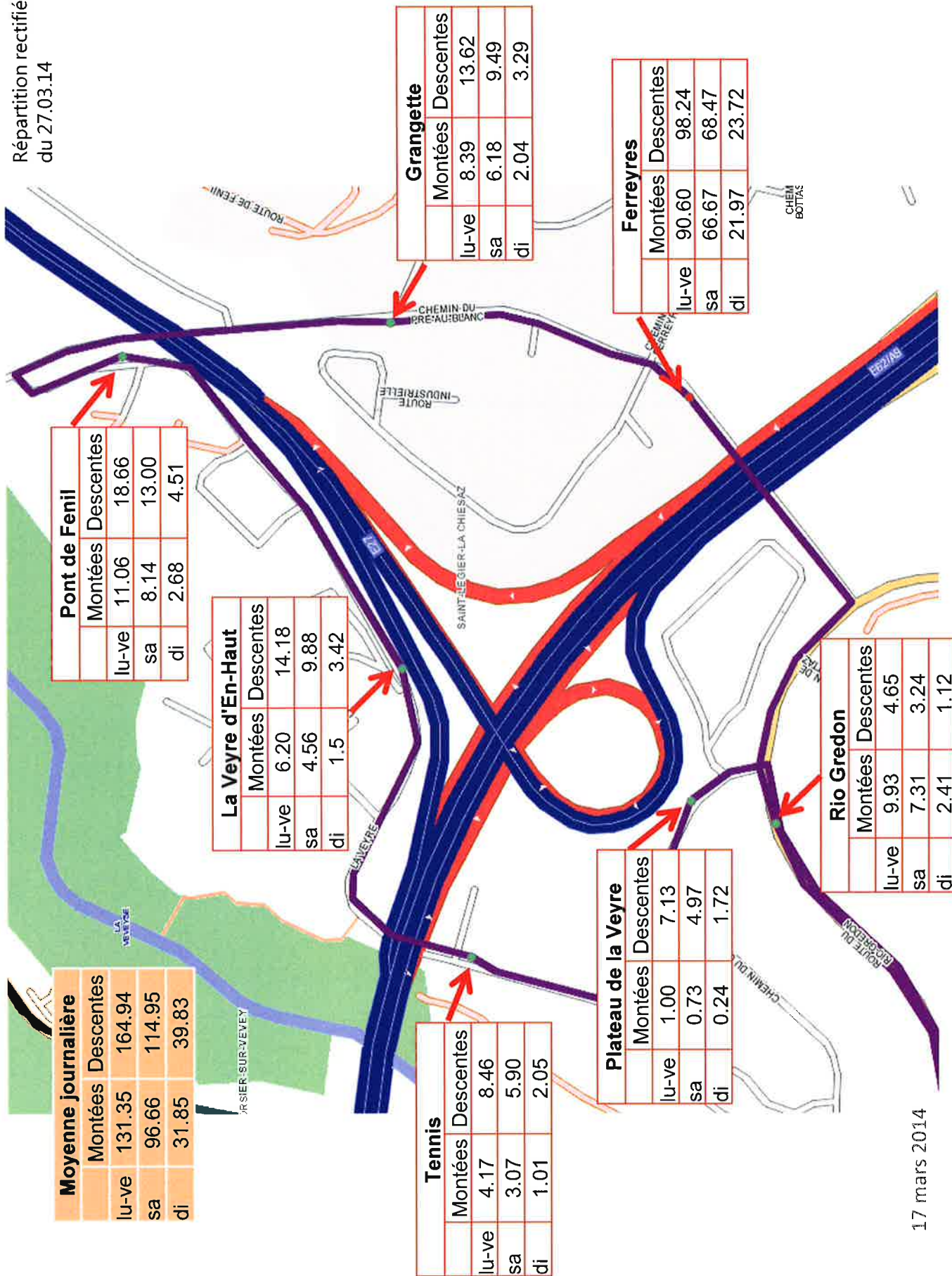
Lundi – vendredi : 255 jours

Samedi : 53 jours

Dimanche : 63 jours

Moyennes journalières par type de jour – période du 9.12.12 au 14.12.13

Répartition rectifiée
du 27.03.14



Moyenne journalière	
Montées	Descentes
lu-ve	131.35
sa	96.66
di	31.85

Pont de Fenil	
Montées	Descentes
lu-ve	11.06
sa	8.14
di	2.68

La Veyre d'En-Haut	
Montées	Descentes
lu-ve	6.20
sa	4.56
di	1.5

Tennis	
Montées	Descentes
lu-ve	4.17
sa	3.07
di	1.01

Plateau de la Veyre	
Montées	Descentes
lu-ve	1.00
sa	0.73
di	0.24

Grangette	
Montées	Descentes
lu-ve	8.39
sa	6.18
di	2.04

Ferreyres	
Montées	Descentes
lu-ve	90.60
sa	66.67
di	21.97

Rio Gredon	
Montées	Descentes
lu-ve	9.93
sa	7.31
di	2.41

17 mars 2014

Ligne 202 - année 2013

Moyenne horaire des montées et descentes aux arrêts sur St-Légier

Lexique :

Montées (**M**) : Voyageurs qui entrent dans le bus sur St-Légier

Descentes (**D**) : Voyageurs qui sortent du bus sur St-Légier

lu-ve : du lundi au vendredi

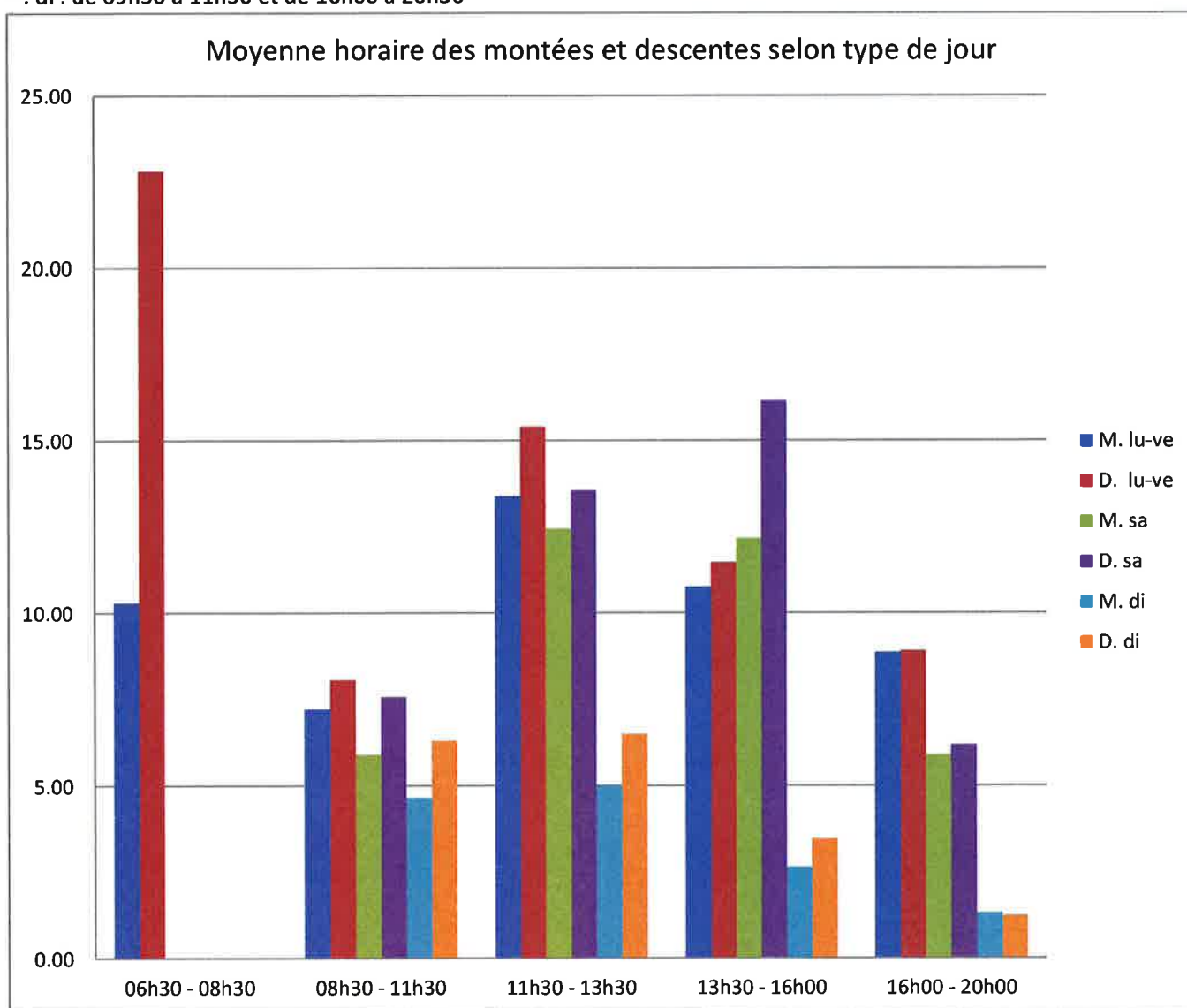
sa : samedi

di : dimanche

 Pas de prestations durant ces tranches horaires

Moyenne par heure	M. lu-ve	D. lu-ve	M. sa	D. sa	M. di	D. di
06h30 - 08h30	10.30	22.82	0.00	0.00	0.00	0.00
08h30 - 11h30 *	7.22	8.06	5.91	7.57	4.65	6.30
11h30 - 13h30	13.39	15.40	12.45	13.55	5.01	6.50
13h30 - 16h00	10.75	11.47	12.17	16.15	2.64	3.46
16h00 - 20h00 *	8.86	8.91	5.90	6.19	1.32	1.24

* : di : de 09h30 à 11h30 et de 16h00 à 20h30



Ligne 202

**Charmontey – Vevey Gare – Pra –
La Veyre**

Modifications d'exploitation
Etude VMCV

Mars 2014

1 Introduction

1.1 Contexte

L'exploitation de la nouvelle ligne 202 Charmontey – Vevey Gare – Pra – La Veyre, à partir du 9 décembre 2012, comble une demande de desserte des zones industrielles de La Veyre et Rio Gredon.

1.2 Préambule et références

- 30 septembre 2013 la Municipalité de la commune de St-Légier – La Chiésaz décide de mettre en place une nouvelle commission « Mobilité et sécurité »
- 20 novembre 2013 présentation du rapport VMCV « Desserte Zones Industrielles » à Mme E. Leimgruber, municipale à Vevey, M. M. Bloch, délégué à l'Agenda 21 et M.D.Epp, municipal à St-Légier.
- Novembre 2013, suite au rapport VMCV mentionné ci-dessus, la Commune de Vevey a une position défavorable par rapport aux surcoûts engendrés par une nouvelle ligne 208.
- 18 mars 2014 transmission à M. D. Epp, des données de fréquentation de l'année 2013 dans les zones de La Veyre et Rio Gredon.

1.3 But de l'étude

Sur la base des éléments ci-dessus, la Municipalité de St-Légier a mandaté VMCV dans l'optique d'établir un projet de modifications d'exploitation dont l'objectif principal est le suivant :

- Diminution des coûts d'exploitation à la charge de la Commune de St-Légier afin de maintenir la pérennité de cette ligne.

2 Projet

2.1 Caractéristiques retenues

L'itinéraire et les arrêts actuels, y compris la liaison Pra – Ferreyres, ne sont pas modifiés.

2.2 Fréquences, amplitudes et horaires

En termes de fréquence de passage et d'amplitude, la ligne sera exploitée selon les périodes suivantes :

Ligne 202

Lundi au vendredi

Vevey :

Fréquence 15' de 06h00 à 19h15, 22' de 19h15 à 23h45 (sans changement)

St-Légier

Fréquence 15' de 06h30 à 08h45, 60' de 08h45 à 11h45, 15' de 11h45 à 13h45, 60' de 13h45 à 16h45, 15' de 16h45 à 19h15

Samedi

Vevey :

Fréquence 22' de 06h15 à 09h00, 15' de 09h00 à 18h15, 22' de 18h15 à 23h45

St-Légier

Fréquence 60' de 08h30 à 18h30

Dimanche et fêtes générales

Vevey

Fréquence 45' de 06h35 à 09h15, 24' de 09h15 à 19h15, et 45' de 19h15 à 23h30

St-Légier

Plus d'exploitation les dimanches et jours de fêtes générales.

Les horaires définitifs seront établis ultérieurement par VMCV une fois que la décision de maintenir l'exploitation sur le territoire de St-Légier sera avalisée par la Municipalité et le Conseil Communal.

2.3 Coûts et recettes

Les coûts d'exploitation de la ligne ont été calculés en tenant compte :

- des prestations kilométriques et horaires : 315'800 km/an
- du coût kilométrique : 8.10 CHF/ km (prix offre 2015 + 1.5%)
- des recettes de transports et accessoires : 35.00 %

Le résultat annuel avant indemnisation est estimé à CHF 1'662'687.-

Selon la législation en vigueur, les lignes du trafic d'agglomération (statut qui concerne cette ligne) n'impliquent aucune participation financière de la part de la Confédération et sont donc totalement à la charge de l'Etat de Vaud et des communes de Vevey, Corsier-sur-Vevey et St-Légier.

Dès lors, la législation vaudoise (Loi sur les transports publics (LTPu) du 11 décembre 1990) définit clairement la participation de l'Etat de Vaud aux frais d'investissement et d'exploitation des lignes de bus (50% des amortissements et des frais financiers et 12.5% des autres charges d'exploitation), ainsi que la participation des différentes communes (50% des amortissements et des frais financiers et 87.5% des autres charges d'exploitation). L'entier des recettes, en faveur des communes, est déduit de leur part des charges d'exploitation. Le détail des coûts à la charge du canton de Vaud et des communes est représenté dans les annexes n° 1 et 2. L'annexe n° 1 prend en compte la convention intercommunale.

Ainsi, les communes doivent s'entendre sur la répartition du montant à charge de chacune d'elles par voie de convention intercommunale. A défaut d'entente, l'Etat de Vaud fixe la répartition entre les communes desservies en tenant compte pour un tiers de la population des communes et pour deux tiers des prestations annuelles en kilomètres parcourus. Le détail de ces calculs effectués par VMCV est représenté en annexe n° 2.

3 Comparaison des coûts (référence offre 2015)

- Situation ligne 202 version actuelle (voir annexe n° 1)
- Situation ligne 202 version modifiée (voir annexe n° 2)

Le tableau récapitulatif des déficits d'exploitation à charge des intervenants, communes de St-Légier, Vevey, Corsier-sur-Vevey et l'Etat de Vaud, ainsi que les différences, est illustré en annexe n° 3.

4 Conclusions

Ces modifications d'exploitation pourraient être mises en service lors du changement d'horaire du 14 décembre 2014. Ceci nécessite les actions suivantes :

- La Municipalité de St-Légier doit obtenir l'accord de financement de la part de l'Etat de Vaud, Service de la mobilité ainsi que des communes de Vevey et Corsier-sur-Vevey.
- La Municipalité de St-Légier doit également obtenir les accords des communes de Vevey et Corsier-sur-Vevey sur la clef de répartition proposée.
- Afin de respecter les diverses procédures liées à un changement d'horaire, la décision des autorités politiques doit être prise d'ici le 31 mai 2014 dernier délai.

Nous restons tout naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Etudes et Développement
Serge Moullet

2015 (Horaire actuel)

Loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTP)

Répartition du déficit des lignes du trafic urbain

Ligne 202 : Charmontey - Vevey Gare - Pra - La Veyre

Résultat de l'exercice	CHF	Part de l'Etat selon article 18 LTP	
		%	CHF
Amortissements	223'677.00	50.00%	111'838.50
Intérêts sur emprunts/investissements	16'321.00	50.00%	8'160.50
Autres charges d'exploitation	2'608'532.00	12.50%	326'066.50
Total des charges	2'848'530.00	Déficit brut à charge de l'Etat	446'065.50
Recettes de transports	972'123.00		
Recettes accessoires	75'037.00		
Total des produits	1'047'160.00		
Déficit d'exploitation	1'801'370.00	Déficit brut à charge des communes	1'355'305.00
<i>Taux de couverture des charges</i>	36.76%		
<i>Total des prestations en km :</i>	357'000		
<i>Coût par km :</i>	7.98		

Décompte pour les communes, selon convention intercommunale

	Total	Vevey 75.00%	St-Légier 18.50%	Corsier 6.50%
Déficit brut	1'355'305.00	1'016'479.00	250'731.00	88'095.00

VMCV SA

2015 (Horaire modifié)

Loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTP)

Répartition du déficit des lignes du trafic urbain

Ligne 202 : Charmontey - Vevey Gare - Pra - La Veyre

Résultat de l'exercice	CHF	Part de l'Etat selon article 18 LTP	
		%	CHF
Amortissements et frais financiers (10%)	255'798.00	50.00%	127'899.00
Autres charges d'exploitation	2'302'182.00	12.50%	287'773.00
Total des charges	2'557'980.00	Déficit brut à charge de l'Etat	415'672.00
Recettes de transports et accessoires	895'293.00		
Total des produits	895'293.00	Déficit brut à charge des communes	1'247'015.00
Déficit d'exploitation	1'662'687.00		
<i>Taux de couverture des charges</i>	35.00%		
<i>Total des prestations en km :</i>	315'800		
<i>Coût par km :</i>	8.10		

Décompte pour les communes

Répartition selon art. 20 al. 1 LTP	Critère 1 Population		Critère 2 Distance			Déficit brut CHF	
	Habitants	(1/3) CHF	KM	Part %	(2/3) CHF		
Vevey	19'168	289'016.05	258'988	81.83%	680'262.83	969'278.88	77.73%
Corsier	3'300	49'757.56	12'727	4.02%	33'428.98	83'186.54	6.67%
St-Légier	5'100	76'898.05	44'792	14.15%	117'651.52	194'549.58	15.60%
TOTAL	27'568	415'671.67	316'507	100.00%	831'343.33	1'247'015.00	100.00%

**Tableau récapitulatif du montant du déficit d'exploitation
à charge des communes et de l'Etat de Vaud**

Offre 2015

Ligne	St-Légier	Vevey	Corsier	Etat de Vaud
202 (Horaire actuel)	250'731.00	1'016'479.00	88'095.00	446'065.00
202 (Horaire modifié)	194'550.00	969'279.00	83'187.00	415'672.00
202 (Résultat 2013)	<i>293'022.00</i>	<i>1'187'927.00</i>	<i>102'954.00</i>	<i>509'452.00</i>

**Tableau des différences de déficit d'exploitation
à charge des communes et de l'Etat de Vaud**

Ligne	St-Légier	Vevey	Corsier	Etat de Vaud
202 (Horaire actuel)	250'731.00	1'016'479.00	88'095.00	446'065.00
202 (Horaire modifié)	194'550.00	969'279.00	83'187.00	415'672.00
Différence en CHF	-56'181.00	-47'200.00	-4'908.00	-30'393.00
Différence en %	-22.41	-4.64	-5.57	-6.81